



Entente de financement de la ville de Saint John – Examen spécial – Bureau du Conseil exécutif

Rapport de la vérificatrice générale – Volume I, Chapitre 5 - juin 2019
Résumé d'une page du chapitre

Pourquoi est-ce important ?

- La province du Nouveau-Brunswick a conclu une entente de financement avec la ville de Saint John pour lui fournir jusqu'à 22,8 millions de dollars pour régler le déficit budgétaire prévu de la ville.
- Il est anormal pour la province d'apporter un appui financier pour résoudre un déficit municipal, d'autant plus que les municipalités sont dissuadées de fonctionner avec des déficits persistants.
- Les ententes provinciales doivent se conformer à la législation et inclure des mesures de protection pour minimiser le risque pour les contribuables.

Conclusions générales

- L'entente de financement de la ville de Saint John constitue un risque excessif pour les contribuables du Nouveau-Brunswick.
- Les modalités de l'entente ont incité de manière inappropriée la ville à enregistrer des déficits pour maximiser le financement.
- D'autres municipalités pourraient être tentées d'enregistrer des déficits et de réclamer une aide financière de la province.
- Selon nous, les modalités de l'entente ont effectivement contourné la *Loi sur la gouvernance locale* qui sert à décourager les déficits municipaux continus.
- L'autorisation législative n'a pas été obtenue avant que les fonds soient consentis.

Nos constatations

Risque excessif pour les contribuables du N.-B.

- L'aide de la province dépendait de façon inappropriée du déficit déclaré par la ville
- L'entente de financement n'incluait pas de résultats précis et crée un précédent risqué pour la province
- Les négociateurs du gouvernement ont autorisé le retrait de clause clés de l'entente protégeant la province
- Aucune analyse par le gouvernement ni la province avant d'accorder le soutien pour le déficit budgétaire prévu de trois ans
- Le rapport visant à résoudre les problèmes à long terme est en retard de plusieurs mois

Préoccupations de la VG liées à la conformité à la loi

- Nous croyons que l'entente a contourné la *Loi sur la gouvernance locale* qui décourage les déficits continus.
- L'absence d'un crédit budgétaire pour l'entente de financement enfreint la *Loi sur l'administration financière*

Entente précipitée

- Le premier ministre semble avoir garanti une aide à Saint John avant d'obtenir l'approbation du Cabinet
- Le versement de l'indemnité pour impôts fonciers a été effectué avant que le premier ministre ait signé l'entente
- Les processus précipités ont entraîné plusieurs problèmes d'élaboration et de mise en œuvre
- Le ministère clé (l'Environnement et des Gouvernements locaux) n'a pas participé au processus décisionnel ou à l'élaboration de l'entente
- Les documents à l'appui de la décision sont insuffisants et manquent de clarté
- Le communiqué de presse contenant les détails de l'entente a été rendu public avant que l'entente soit finalisée